

Limited Warranty

N7100E

This Limited Warranty is provided to the original consumer and covers N7100E scanners sold by or through PFU Canada Inc.

The warranty period for the scanners is twelve (12) months and the warranty period for the Options is ninety (90) days. During these periods, if the Scanners or Options are found to be defective in materials or workmanship during normal use, PFU Canada Inc., or a Fujitsu Authorized Service Agent will repair, or in its sole discretion, replace the equipment in Canada, at no charge to the purchaser. Warranty repair or exchange may use new or equal replacement parts/units. The purchaser will be required to show date and proof of purchase by presenting the bill of sale and provide the serial number of the affected scanner.

This limited warranty does not cover and PFU Canada Inc. will not be responsible for the following:

- Scanner Consumables and Operator Maintenance. Consumables include: brake roller and pick roller assemblies.
- Products and Options not sold by PFU Canada Inc.
- Failures or defects due to misuse, neglect, abuse, accidents, alterations, improper or unauthorized installation, unauthorized removal or repairs, failure to follow instructions, fire, flood, acts of God or spills of food or liquids.
- Payments for labour or service by someone other than a PFU Canada Inc. Authorized Service Agent.

In addition, PFU Canada Inc. will not be responsible for the loss of time, mileage, inconvenience, loss of use of Scanners, their Consumables or Options, damage to purchaser or other persons or property caused by the Scanners, their Consumables or Options, or by their failure to work for any other incidental, punitive or consequential damages.

The warranty start date for the scanners will be deemed to be the earlier of the date purchased by the original end-user or one hundred and twenty days (120) after the date sold by PFU Canada Inc.

PFU Canada Inc. reserves the right to make the final decision on any warranty issue that may be questionable.

This warranty is valid only when the Scanners, Options and Consumables are purchased in Canada through PFU Canada Inc. This warranty applies only to the original purchaser and is not transferable. Scanners with the serial number plate or model designation plate removed, altered, replaced or defaced are not covered by this warranty.

EXCEPT AS PROVIDED HEREIN, PFU Canada Inc. expressly excludes:

- All warranties and conditions, whether expressed, implied or statutory, including but not limited to warranties and conditions of merchantability and fitness for a particular purpose; and
- Any agreements, representations, affirmations, warranties or conditions, whether oral or written, made by any agent, employee or representative of seller.

This warranty sets forth the entire responsibility of PFU Canada Inc. with respect to the Scanners, Options and Consumables. The purchaser's exclusive remedy is repair or replacement as stated herein. In no event shall PFU Canada Inc.'s liabilities exceed the cost of correcting defects as provided herein and any such liabilities will terminate upon expiration of the Scanners' twelve (12) month warranty periods or the Options' ninety (90) day warranty periods.

Contact

PFU CANADA INC.
2865 Bristol Circle, Suite 200
Oakville, Ontario L6H 6X5
Telephone: 1-800-263-8716
Website: <http://www.fujitsu.com/ca>

Have a question?

Email us at:
pci.sales@fujitsu.com

For warranty information: 1-855-305-1515

GARANTIE LIMITÉE

N7100E

La présente garantie limitée est fournie au consommateur d'origine et couvre les numériseurs N7100E vendus par PFU Canada Inc. ou par l'intermédiaire de PFU Canada Inc.

La période de garantie des numériseurs est de douze (12) mois et celle des options est de quatre-vingt-dix (90) jours. Au cours de ces périodes, si les numériseurs ou les options s'avèrent défectueux quant à leurs matériaux ou leur fabrication pendant une utilisation normale, PFU Canada Inc. ou un agent de service agréé Fujitsu réparera ou, à sa seule discrétion, remplacera l'équipement au Canada, sans frais pour l'acheteur. La réparation ou l'échange sous garantie peut utiliser des pièces ou des unités de rechange neuves ou équivalentes. L'acheteur devra présenter la date et la preuve d'achat en présentant le bordereau de vente et en indiquant le numéro de série du numériseur concerné.

Cette garantie limitée ne couvre pas ce qui suit, et PFU Canada Inc. ne sera pas responsable des éléments suivants :

- Consommables du numériseur et entretien par l'opérateur. Les consommables incluent : les ensembles de rouleaux de frein et de rouleaux d'alimentation.
- Produits et options non vendus par PFU Canada Inc.
- Défaillances ou défauts causés par une mauvaise utilisation, une négligence, un abus, un accident, une modification, une installation inappropriée ou non autorisée, un retrait ou une réparation non autorisés, le non-respect des instructions, un incendie, une inondation, un cas de force majeure ou un déversement de nourriture ou de liquide.
- Paiement de la main-d'œuvre ou du service offert par une personne autre qu'un agent de service autorisé de PFU Canada Inc.

En outre, PFU Canada Inc. ne sera pas responsable de la perte de temps, du kilométrage, des désagréments, de la perte d'utilisation des numériseurs, de leurs consommables ou options, de dommages à l'acheteur, à d'autres personnes ou aux biens causés par les numériseurs, leurs consommables ou options, ou par leur incapacité à fonctionner pour tout autre dommage accidentel, punitif ou consécutif.

La date de départ de la garantie pour les numériseurs sera estimée à être la plus ancienne des deux dates suivantes: soit la date d'achat de l'utilisateur original ou cent vingt (120) jours après la date de vente par PFU Canada Inc.

PFU Canada Inc. se réserve le droit de prendre la décision finale sur tout problème de garantie qui pourrait être contestable.

Cette garantie est valable uniquement lorsque les numériseurs, les options et les consommables sont achetés au Canada par l'intermédiaire de PFU Canada Inc. Cette garantie s'applique uniquement à l'acheteur d'origine et n'est pas transférable. Les numériseurs dont la plaque de numéro de série ou la plaque d'identification du modèle a été retirée, modifiée, remplacée ou abîmée ne sont pas couverts par cette garantie.

SAUF DISPOSITION CONTRAIRE DANS LES PRÉSENTES, PFU Canada Inc. exclut expressément :

- Toutes les garanties et conditions, qu'elles soient explicites, implicites ou légales, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties et conditions de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier; et
- Tout accord, déclaration, affirmation, garantie ou condition, oral ou écrit, conclu par un agent, un employé ou un représentant du vendeur.

La présente garantie définit l'entière responsabilité de PFU Canada Inc. en ce qui concerne les numériseurs, les options et les consommables. Le recours exclusif de l'acheteur est la réparation ou le remplacement tel qu'indiqué dans les présentes. En aucun cas la responsabilité de PFU Canada Inc. ne peut dépasser le coût de correction des défauts tel que prévu dans les présentes, et ces responsabilités prendront fin à l'expiration de la période de garantie de douze (12) mois du numériseur ou de la période de garantie de quatre-vingt-dix (90) jours des options.

Coordonnées

PFU CANADA INC.
2865 Bristol Circle, bureau 200
Oakville (Ontario) L6H 6X5
Téléphone : 1-800-263-8716
Site Web : <http://www.fujitsu.com/ca/fr>

Vous avez une question?

Envoyez-nous un courriel à :
pci.sales@fujitsu.com

Pour obtenir des informations
sur la garantie :
1-855-305-1515